



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

17 - CONVENTIONS DE VENTE D'EAU AUX COMMUNES D'ARZANO ET DE REDENE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication : 15/04/2015

Exposé

Pour l'autorité Compétente par délégation
Pour satisfaire ses besoins en eau potable, la commune d'Arzano doit importer régulièrement de l'eau potable depuis un branchement existant sur le réseau de la Ville de Quimperlé, situé Rue d'Arzano.

Le volume annuel est de l'ordre de 14 000 m³.

Par ailleurs, en cas de sécheresse, la commune de Rédéné doit également solliciter le Service des eaux de Quimperlé pour compenser un manque de production d'eau potable par ses installations propres.

Les besoins sont donc variables et directement dépendants des conditions météorologiques. Ces soutiens d'étiage peuvent être assurés par le même branchement que celui desservant la Commune d'Arzano et par un second branchement existant au lieu-dit La Fourche.

Lors de la négociation des ententes, les différentes parties ont convenu de formaliser ces importations d'eau potable par des conventions spécifiques figurant en annexe et ont proposé de fixer le prix de vente de l'eau, pour l'année 2015, à 0,90 € HT/m³.

Propositions

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les conventions de vente d'eau aux communes d'Arzano et de Rédéné, ainsi que le prix de vente de 0,90 € HT/m³, pour l'année 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Avis favorable des Commissions « politique de la ville et environnement, eau et lutte contre les inondations » du 20 mars 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Quernez", written over a horizontal line.